

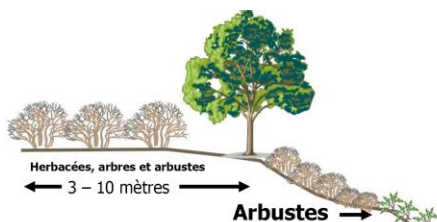
Une bande riveraine prévient aussi de graves problèmes que des riveraines de diverses régions du Québec ont déjà vécu, dont :

- ⊗ la présence de cyanobactéries;
- ⊗ l'accumulation excessive de sédiments;
- ⊗ la perte des poissons et de la biodiversité causée pour l'absence d'oxygène soluble dans l'eau;
- ⊗ l'interdiction de baignade.

Revégétalisation des rives

Si votre bande riveraine ne respecte pas la largeur requise par la réglementation, il faut la revégétaliser, c'est-à-dire, laisser la nature prendre sa place et permettre la pousse des plantes.

D'ailleurs, il faut savoir qu'une bande riveraine est plus efficace si elle est constituée d'arbres, d'arbustes et d'herbacées. Il faut favoriser davantage les plantes indigènes et éviter les plantes envahissantes.



Source : Agriculture, Pêche et Alimentation

Afin de revégétaliser votre rive, il est essentiel de cesser la tonte de pelouse et le débroussaillage ainsi que tout aménagement ou entretien qui puisse nuire à la végétation riveraine.

Il faut aussi respecter les espaces selon l'espèce de plante afin de permettre sa croissance ainsi que les conditions selon le type de sol, exposition solaire et température.

Il existe différentes sources d'information qui pourront vous aider à choisir les plantes qu'il faut semer ainsi que vous donner plus d'information, en voici quelques-unes :

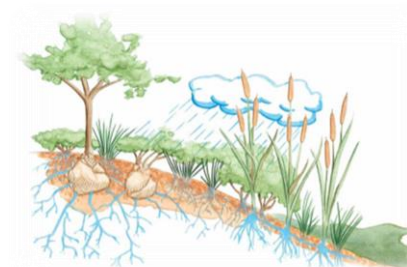
- ❖ Site du RAPPEL : <http://www.rappel.qc.ca/vie-riveraine.html>
- ❖ Site du MDDEP : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/flrivlac/bande-s-riv.htm>
- ❖ Site du FIHOQ : <http://vegetaux.fihog.ixmedia.com/> et <http://www.fihog.qc.ca/medias/D1.1.5B-1.pdf>
- ❖ Site d'Environnement Canada : http://www.dfo-mpo.gc.ca/regions/central/pub/shore-rivages-pr/pdf/shore-rivages-pr_f.pdf

Quai et accès au lac

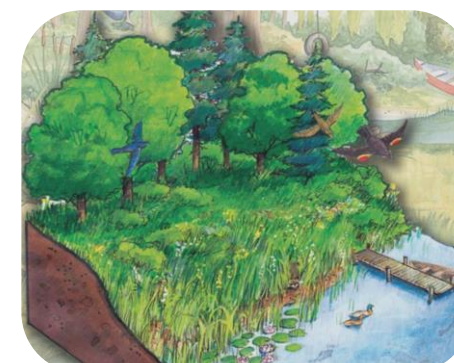
Il est toujours possible d'avoir un quai et d'aménager un accès au lac, cependant certaines restrictions s'appliquent. INFORMEZ-VOUS auprès l'inspectrice municipale: 450-532-2876 poste 3.



RACINE VEUT DES RACINES AU BORD DE SES LACS :



**LAISSEZ POUSSER LES PLANTES
ET
CONSERVEZ VOTRE BANDE
RIVERAINE**



Source: Pêches et Océans Canada, l'ABC des rivages

**LA PROTECTION DES NOS LACS ET LA
CONSERVATION DE LEUR QUALITÉ
DEPENDENT DE NOUS**

Mise à jour : juillet 2012

Vous vous êtes sûrement rendu compte que vous avez la chance de vivre dans une région pleine de merveilles naturelles : des lacs, des rivières, des montagnes, des plaines, des beaux paysages, de la faune et de la flore.

Malheureusement, cette beauté naturelle est perturbée de plus en plus par nos activités humaines et, aujourd'hui, nous devons la protéger pour la préserver.

Un lac en bonne santé représente d'énormes avantages, non seulement pour conserver la beauté de la région, mais aussi pour d'innombrables espèces végétales et fauniques. De plus, grâce à la qualité de l'eau, on peut faire de la baignade, de la pêche et d'autres activités nautiques qui sont très populaires surtout pendant l'été.

Une façon simple de conserver nos lacs consiste en laissant pousser des plantes sur la rive. Autrement dit, de conserver une bande riveraine.

Bande riveraine

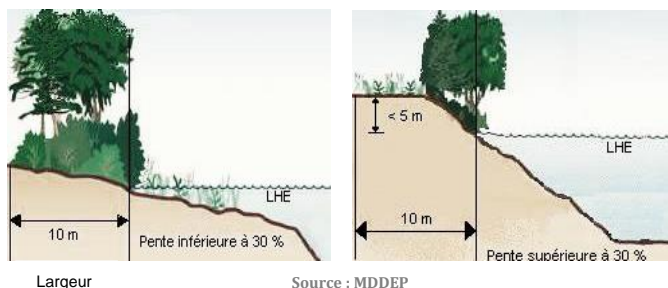
Une bande riveraine est une bande de végétation naturelle permanente établie, généralement, des herbacés, arbustes et arbres, qui bordent un plan d'eau.

Une bande riveraine joue un rôle essentiel dans la santé d'un lac. Cependant, pour que cette bande de végétation soit efficace et qu'elle protège le lac, il y a des conditions essentielles à respecter.

La municipalité de Racine dans son règlement de zonage # 123-12-2006 établit une bande riveraine minimale de 10 ou 15 mètres selon la pente du terrain.

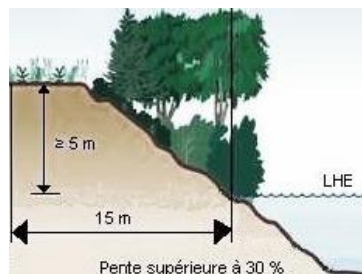
Il faut avoir une bande riveraine d'au moins 10 mètres de largeur si :

- ❖ la pente de votre terrain est inférieure à 30 % ou
- ❖ la pente est supérieure à 30 % et présente un talus de moins de 5 m de hauteur.



Il faut avoir une bande riveraine d'au moins 15 mètres de largeur si :

- ❖ la pente de votre terrain est continue et supérieur à 30 %
- ou
- ❖ la pente est supérieure à 30 % et présente un talus de plus de 5 m de hauteur



Source : MDDEP

La bande riveraine est mesurée à partir de la ligne des hautes eaux. Celle-ci est définie comme l'endroit où l'on passe d'une prédominance de plantes aquatiques à une prédominance de plantes terrestres. (Politique de Protection des rives, du littoral et des plaines inondables). D'ailleurs, cette ligne délimite le littoral et la rive des lacs et des cours d'eau.

Importance d'une bande riveraine

Même si la bande riveraine n'est pas l'unique solution pour la protection d'un lac, elle est essentielle pour préserver sa qualité. En effet, une bande riveraine représente plusieurs avantages car :

- ❖ elle constitue un habitat privilégié et un refuge pour les espèces;
- ❖ elle favorise la biodiversité des plantes, des mammifères, des reptiles, des oiseaux, des insectes, etc.;
- ❖ elle crée de l'ombrage dans les lacs en protégeant les habitants des impacts du rayonnement solaire ainsi que le réchauffement de l'eau;
- ❖ elle filtre et retient les polluants et d'autres substances, comme les engrais ce qui empêche que les substances toxiques arrivent au lac et empoisonnent leurs habitants.

Une bande riveraine contribue aussi à votre bien être car :

- ❖ elle protège votre investissement;
- ❖ elle empêche l'eau d'éroder vos rives car les plantes protègent le sol des vagues et du ruissellement;
- ❖ elle vous aide à maintenir la valeur de votre propriété;
- ❖ elle protège, entre autres, la qualité de l'eau du lac et vous permet de profiter de la baignade, de la pêche, des balades nautiques, etc.;
- ❖ elle permet la conservation de votre beau paysage;
- ❖ elle vous donne l'opportunité de vous approcher de la nature et de l'observer.